

# PROJET D'ÉCOLE



ACADEMIE PROVINCIALE DES MÉTIERS  
BOULEVARD PRÉSIDENT KENNEDY 10  
7000 MONS

TÉL : 065/39.89.79

ACADEMIE PROVINCIALE DES MÉTIERS - APM MONS

## Table des matières

1. Présentation de l'établissement.....	4
1.1. Historique de l'établissement.....	4
1.2. Environnement .....	5
1.3. Infrastructures .....	5
1.4. Offre d'enseignement .....	7
1.5. Souhaits de programmation ou d'élargissement de l'offre d'enseignement :.....	9
1.6. Services.....	9
1.6.1. Restauration.....	9
1.6.2. Transport.....	10
1.7. Partenariats.....	10
1.8. Spécificité : Enseignement en Alternance (CEFA) .....	11
2. Priorités éducatives et pédagogiques.....	14
2.1. Horaire.....	14
2.2. Mixité des cours d'éducation physique.....	14
2.3. Protocole de collaboration de l'APM : .....	14
2.3.1. Optimiser la présence des élèves mineurs et majeurs en classe.....	14
2.3.2. Créer des clubs thématiques favorisant la cohésion entre les personnes partageant un intérêt commun. ....	15
2.3.3. Instaurer un nouveau cadre disciplinaire.....	15
2.3.4. Organiser un nouveau parrainage des élèves .....	16
2.3.5. Développer les compétences des élèves via un projet fédérateur .....	16
2.3.6. Le projet étude : Mettre les périodes d'étude au service des apprentissages.....	16
2.3.7. Dynamiser les méthodes pédagogiques et exploiter le numérique.....	17
2.4. Animation des études .....	17
2.5 Le Projet « Grand Frère » .....	18
2.6. « Écoutons nos voix ».....	18
2.7. La Cellule « Amarrages+ » .....	19
2.8. Citoyenneté, Engagement et Valeurs Démocratiques .....	19
2.9. Ouverture, Interdisciplinarité et Enrichissement Pédagogique .....	21
2.10 La Journée des Talents.....	21
2.11 Les Journées Alternatives.....	22
2.12. Erasmus+ .....	23
2.13. Agir sans attendre : une approche individualisée pour prévenir l'échec scolaire... ..	23
2.14. Les sections relevant du domaine de la sécurité .....	24
Annexes.....	26
1. Complément au Règlement Général des Etudes de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Province de Hainaut .....	26

1.1 Bulletin et conditions de réussite .....	26
1.2.Examens de seconde session .....	29

# 1. Présentation de l'établissement

## 1.1. Historique de l'établissement

L'Académie Provinciale des Métiers s'inscrit dans une longue tradition d'enseignement qualifiant à Mons. Son implantation actuelle trouve son origine en 1975, lorsque plusieurs écoles montoises ont été regroupées dans un même site afin de renforcer l'offre de formation professionnelle. Parmi elles, l'École Professionnelle Gabrielle Passelecq, qui proposait déjà une formation en coiffure.

Le bâtiment qui abrite aujourd'hui l'Académie a été construit en 1972, en bordure du centre-ville de Mons, le long du ring. Il fut alors désigné sous le nom de bâtiment "Léo Collard". À l'époque, ce regroupement d'écoles prit le nom de Centre Éducatif Léo Collard, avant de devenir l'Académie des Métiers des Arts et des Sports, puis l'Académie Provinciale des Métiers, affirmant ainsi son engagement dans la formation technique et professionnelle.

Dès ses débuts, l'école s'est distinguée par son approche pragmatique de l'enseignement, mettant un point d'honneur à concilier théorie et pratique afin de garantir une insertion professionnelle efficace à ses élèves.

Au fil des décennies, l'Académie a diversifié son offre de formations pour répondre aux besoins évolutifs du marché du travail. Elle propose aujourd'hui un large éventail de métiers porteurs d'avenir, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'économie et du service aux personnes. Son enseignement s'adapte aux ambitions de chacun grâce à une double offre : un enseignement secondaire de plein exercice et un enseignement en alternance, permettant à chaque élève d'opter pour un parcours en adéquation avec les exigences du monde professionnel.

L'Académie s'est également imposée comme une école pilote dans l'organisation de la formation "Assistant aux Métiers de la Sécurité et de la Prévention". Forte de plus de dix années d'expérience dans ce domaine, elle répond aux nouveaux défis du secteur de la sécurité, notamment face à l'essor des sociétés de gardiennage et aux évolutions réglementaires. De nombreux diplômés trouvent ainsi un emploi rapidement, que ce soit dans la sécurité privée ou au sein des forces de police.

Dans une perspective plus large, elle intègre également un programme de mobilité européenne via Erasmus+, permettant aux élèves d'effectuer des stages à

l'étranger afin d'enrichir leurs compétences et d'élargir leur horizon professionnel.

Fidèle à ses valeurs et à son histoire, l'Académie Provinciale des Métiers continue d'évoluer pour offrir un enseignement de qualité, ancré dans les réalités du monde du travail et ouvert sur l'avenir.

## 1.2. Environnement

L'Académie Provinciale des Métiers (APM) est située au boulevard Président Kennedy 10 à Mons. Bénéficiant d'un emplacement privilégié, elle est facilement accessible par les transports en commun comme en voiture. La gare de Mons se trouve à moins de dix minutes à pied, et un arrêt de bus est implanté juste en face de l'établissement, facilitant ainsi l'accès des élèves et du personnel.

En bordure du centre historique de Mons, l'Académie est située à quelques pas du centre-ville et à moins de dix minutes de marche de la Grand-Place de Mons, permettant aux élèves de profiter des infrastructures culturelles, sportives et commerciales de la ville.

## 1.3. Infrastructures

### ➤ Locaux spécifiques

Plusieurs locaux spécifiques sont mis à disposition des enseignants sur réservation préalable ou réservés à des classes/sections bien précises :

44 salles de cours, dont 28 équipées de TVI

6 TVI sur roulettes à disposition

4 classes "salons de coiffure"

4 classes de secrétariat-bureautique

2 laboratoires de maintenance informatique

2 ateliers de vente

2 classes de sciences

1 classe d'éducation artistique

1 atelier d'étalage

1 salle d'étude

➤ Infrastructures pour le bien-être de tous

1 salle des professeurs

1 réfectoire

Des toilettes à chaque étage

1 cour de récréation

1 préau à vélos

1 salle polyvalente

1 local des réthos

4 tourniquets sécurisés aux entrées et sorties pour assurer la sécurité de tous

3 caméras de surveillance extérieures

2 fontaines à eau

➤ Infrastructures sportives

Salles de sport et infrastructures sportives

Aire de sport extérieure

Salle de musculation

Salle de sport intérieure, équipée de :

Tatamis

2 paniers de basket

2 tables de ping-pong

Mini-goals

Autres équipements sportifs

Accès aux infrastructures sportives provinciales du Domaine du Bois d'Havré

➤ Transition numérique

L'Académie s'inscrit pleinement dans la transition numérique initiée par la Province du Hainaut en équipant tous les élèves du secondaire d'un Chromebook, afin de lutter contre la précarité numérique et de préparer les jeunes aux compétences du 21<sup>e</sup> siècle.

La plupart des classes disposent de tableaux interactifs de nouvelle génération, rendant les leçons plus engageantes et dynamiques. Ces outils permettent également d'accéder à des ressources en ligne et à divers outils pédagogiques interactifs.

## 1.4. Offre d'enseignement

L'Académie Provinciale des Métiers (APM) propose à la fois un enseignement de plein exercice et un enseignement en alternance à Mons. L'Académie dispense des cours aux élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés.

Au deuxième degré :

➤ Technique de qualification

3<sup>e</sup> Gestion

4<sup>e</sup> Agent.e en Accueil et Tourisme

4<sup>e</sup> Aspirant.e des Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité

4<sup>e</sup> Technicien.ne en Comptabilité

4<sup>e</sup> Technicien.ne en Informatique

➤ **Professionnel**

3e Coiffure (en plein exercice et en alternance)

3e Travaux de Bureau

3e Vente (en plein exercice et en alternance)

4e Collaborateur.trice Administratif.ve

4e Coiffeur.euse (en plein exercice et en alternance)

4e Vendeur.euse (en plein exercice et en alternance)

D2 Équipier.e Logistique (Art. 45)

D2 Magasinier.e (Art. 45)

Cours techniques et pratiques sur l'implantation coopérante de Jemappes:

D2 Monteur.euse de pneus (Art. 45)

D2 Aide mécanicien.ne garagiste (Art. 45)

**Organisés uniquement sur l'implantation coopérante de Colfontaine:**

3e CGO (Construction Gros Oeuvre) uniquement en alternance

D2 Auxiliaire du bâtiment (Art. 45)

D2 1er Commis.e de Cuisine (Art. 45)

**Au troisième degré :**

➤ **Technique de qualification**

5e et 6e Agent.e en Accueil et Tourisme

5e et 6e Aspirant.e des Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité

5e et 6e Technicien.ne en Comptabilité

5e et 6e Technicien.ne en Informatique

7e Assistant.e des Métiers de la Prévention et de la Sécurité

➤ **Professionnel**

5e et 6e Collaborateur.trice Administratif.ve

5e et 6e Coiffeur.euse (en plein exercice et en alternance)

5e et 6e Vendeur.euse (en plein exercice et en alternance)

7e Gestionnaire de Très Petites Entreprises (en plein exercice et en alternance)

D3 Équipier.e Logistique (Art. 45)

D3 Magasinier.e (Art. 45)

**Cours techniques et pratiques sur l'implantation coopérante de Jemappes:**

D3 Monteur.euse de pneus (Art. 45)

D3 Aide mécanicien.ne garagiste (Art. 45)

**1.5. Souhaits de programmation ou d'élargissement de l'offre d'enseignement :**

Une demande d'ouverture au plein exercice de l'option "Gestionnaire en logistique et transports", ainsi que des options en alternance relevant de l'article 45, à savoir "Ravaleur-Rejointoyeur de façades" et "Ouvrier en entretien du bâtiment", a été introduite auprès de la FWB en 2025.

**1.6. Services**

**1.6.1. Restauration**

L'établissement dispose d'un réfectoire et propose une petite restauration adaptée aux besoins des élèves. L'école est engagée dans le projet PROXIAL, qui

favorise la préparation de repas sains en privilégiant un circuit court de production.

Chaque jour, l'Académie met à disposition :

Boissons

Viennoiseries : petits pains au chocolat, croissants

Fruits

Sandwichs

Salades

Croque-monsieurs

Lasagnes

Hachis parmentier

Potage du jour

Une fois par semaine, sont également proposés : des cornets de pâtes, des frites, des kebabs, des mitraillettes.

### 1.6.2. Transport

L'Académie bénéficie d'une accessibilité optimale grâce à plusieurs arrêts de bus situés à proximité immédiate.

Elle se trouve également à 15 minutes à pied de la gare de Mons, facilitant ainsi les déplacements des élèves et du personnel.

L'Académie se trouve également à proximité du réseau Point-Noeud "Vhello au cœur du Hainaut", offrant une solution de mobilité douce aux amateurs de déplacements à vélo et dispose également d'un abri vélo.

### 1.7. Partenariats

L'école a établi plusieurs partenariats :

La Défense

Festifood

AMO Droits des jeunes

Cours des métiers d'art du Hainaut

Pôle territorial de Mons-Borinage pour les élèves en intégration

CAREPH pour les élèves en aménagement raisonnables

...

## 1.8. Spécificité : Enseignement en Alternance (CEFA)

L'Académie Provinciale des Métiers (APM) est également le siège administratif du Centre d'Éducation et de Formation en Alternance Provincial de Mons-Borinage (CEFA PMB).

Les élèves sont deux jours à l'école pour suivre des cours théoriques et pratiques (16H/SEM) et également 3 jours en entreprise (24H/SEM).

Le CEFA PMB compte 7 établissements au total.

Outre le site de l'APM, 6 établissements coopérants viennent compléter l'offre de formation :

L'Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue de Colfontaine-Jurbise (EAFC Colfontaine-Jurbise )

L'Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation Continue Jean Meunier (EAFC Jean Meunier)

Le Lycée Provincial d'Hornu-Colfontaine (LPHC)

Le Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut (LPETH)

L'Institut d'Enseignement Secondaire Paramédical Provincial (IESPP)

L'Athénée Provincial Jean d'Avesnes (APJA)

❖ Le site de l'APM propose les formations suivantes :

➤ Article 49

3e Vente

4e / 5e / 6e Vendeur.euse

3e Coiffure

4e / 5e / 6e Coiffeur.euse

7e Gestionnaire de Très Petites Entreprises

➤ Article 45

D2 / D3 Équipier.e Logistique (Art. 45)

D2 / D3 Magasinier.e (Art. 45)

❖ Le site de l'EAFC Colfontaine-Jurbise propose les formations suivantes:

➤ Article 49

3e Vente

4e à 6e Vendeur.euse

3e Coiffure

4e à 6e Coiffeur.euse

3e CGO (Construction Gros Oeuvre)

➤ Article 45

D2 1er Commis.e de Cuisine

D2 Auxiliaire du bâtiment

- ❖ Le site de l'EAFC Jean Meunier à Jemappes propose les formations suivantes:

➤ Article 45

D2 & D3 Monteur.se de Pneus

D2 & D3 Aide mécanicien.ne garagiste

- ❖ Le site du LPHC propose les formations suivantes:

➤ Article 49

4e à 6e Maçon

- ❖ Le site du LPETH propose les formations suivantes:

➤ Article 45

D2 1er Commis.e de Cuisine

D3 Garçon de Salle/Serveuse de restaurant

- ❖ Le site de l'IESPP propose les formations suivantes:

➤ Article 49

3e Services Sociaux

4e à 6e Aide-Soignant.e.s

- ❖ Le site de l'APJA propose les formations suivantes:

➤ Article 49

4e à 6e Agent.e Qualifié aux Métiers du Cheval

➤ Article 45

D2 Palefrenier

D2 Ouvrier jardinier

D3 Ouvrier d'Entretien en Parcs et Jardins

D3 Groomlad

## 2. Priorités éducatives et pédagogiques

### 2.1. Horaire

Les cours débutent au plus tôt à 8h15 et se terminent au plus tard à 17h05 toute la semaine.

Une récréation du matin de 15 minutes a lieu de 9h55 à 10h10. Le temps de table se déroule de 11h50 à 12h40. Une récréation de l'après-midi de 15 minutes se déroule de 14h20 à 14h35.

### 2.2. Mixité des cours d'éducation physique

Dans un souci d'égalité et d'inclusion, et conformément aux dispositions relatives à l'organisation de certains cours, les cours d'éducation physique de la formation commune, d'activités sportives, d'éducation physique appliquée ainsi que ceux de sport spécifique sont organisés en mixité, garantissant ainsi à tous les élèves les mêmes opportunités d'apprentissage et de développement physique.

### 2.3. Protocole de collaboration de l'APM :

#### 2.3.1. Optimiser la présence des élèves mineurs et majeurs en classe.

L'objectif est d'identifier les élèves dont les absences sont néfastes à leur parcours scolaire et de pouvoir agir en tant que professionnel de l'éducation en installant un dialogue pour tenter de comprendre, d'appréhender les raisons de l'absentéisme et installer un système de prévention individualisé.

L'utilisation du logiciel Cabanga permet de mettre en place des actions de prévention et de soutien aux élèves concernés par un trop grand absentéisme. Ainsi les élèves se sentent soutenus par l'équipe éducative et peuvent se

conscientiser plus rapidement aux problèmes engendrés par leur absence aux cours, lors des stages et activités diverses.

De même, ce logiciel permet en temps réel de gérer les absences, les retards et d'avoir une communication directe de ceux-ci vers les responsables légaux des élèves mineurs.

L'encodage quotidien des absences dans l'ENT par les enseignants et les éducateurs est indispensable à la fiabilité du suivi. Il constitue une responsabilité partagée au sein de l'équipe éducative et conditionne l'efficacité des actions de prévention mises en place.

Les responsables légaux ou les élèves majeurs seront invités à rencontrer la personne chargée de l'absentéisme lorsque les absences injustifiées dépasseront les 9 demi-jours et les 21 demi-jours afin de trouver ensemble des solutions pour stopper ce phénomène.

### **2.3.2. Créer des clubs thématiques favorisant la cohésion entre les personnes partageant un intérêt commun.**

L'objectif est de favoriser l'intégration, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école tout en donnant du sens aux apprentissages. Il s'agira d'un moment de détente favorisant la cohésion et augmentant l'envie d'être présent dans l'établissement.

Les thématiques de ces clubs sont variées : un club de lecture, de sport, d'échecs, de programmation informatique....

### **2.3.3. Instaurer un nouveau cadre disciplinaire**

L'objectif de ce nouveau cadre est la mise en place d'un dispositif efficace de gestion de la discipline permettant d'améliorer le bien-être et le climat de l'école et ainsi réduire le décrochage auprès des élèves.

Il s'est avéré important d'axer ce nouveau cadre disciplinaire sur la prévention des faits d'indiscipline. Pour ce faire, nous collaborons avec des ASBL qui animeront des ateliers liés à la psychoéducation et au développement de l'intelligence émotionnelle.

Chaque fait d'indiscipline sera communiqué via le logiciel Cabanga. Ce dernier permet en temps réel de communiquer tout problème pédagogique ou disciplinaire aux responsables légaux des élèves mineurs ou aux élèves majeurs ainsi que toute sanction prise suite à la rédaction du fait d'indiscipline.

#### **2.3.4. Organiser un nouveau parrainage des élèves**

L'objectif est de favoriser un climat scolaire positif et propice aux apprentissages en y intégrant les nouveaux élèves de manière proactive, l'accueil et l'accompagnement des nouveaux élèves sous la forme d'un parrainage. Cela permettra d'accroître l'accrochage et la motivation des élèves à se rendre à l'école car le climat scolaire sera convivial et ils y rencontreront des connaissances.

#### **2.3.5. Développer les compétences des élèves via un projet fédérateur**

L'enseignement de notre école est basé sur la pédagogie du projet, méthode d'enseignement dans laquelle les élèves apprennent en s'engageant activement dans des projets réels et significatifs. Dans le cadre de cette pédagogie active, les enseignants rendent l'apprentissage vivant pour les élèves.

Un projet valorise les compétences tant professionnelles que personnelles de l'élève et favorise la connaissance. De surcroît, les élèves acquièrent ainsi une connaissance approfondie du contenu, ainsi que les compétences en matière de réflexion critique, de collaboration, de créativité et de communication.

#### **2.3.6. Le projet étude : Mettre les périodes d'étude au service des apprentissages.**

L'objectif est d'utiliser les heures d'étude de façon constructive en renforçant les savoir, les compétences des élèves : des professeurs sur base volontaires assurent des remédiations, des aides à l'étude, du coaching scolaires tandis que les éducateurs accompagnent les élèves dans leur projet d'orientation, dans leurs démarches administratives ou leur vie sociale. Ce projet favorise également la sociabilisation et le vivre-ensemble grâce à la mise à disposition des jeux de

société. Par ailleurs, les élèves peuvent également avoir accès à la lecture grâce à la mise à disposition d'un panel de livres adaptés et attractifs.

### 2.3.7. Dynamiser les méthodes pédagogiques et exploiter le numérique

L'Académie Provinciale des Métiers modernise ses pratiques pédagogiques en intégrant le numérique au cœur de l'apprentissage. Grâce au projet "Chromebook", chaque élève disposera progressivement d'un outil personnel favorisant son autonomie, l'accès aux ressources éducatives et le développement de compétences numériques essentielles à son avenir professionnel.

Si les jeunes sont familiers avec le numérique, ils peinent parfois à l'utiliser efficacement pour apprendre. L'école adapte donc ses méthodes pédagogiques pour exploiter pleinement ces outils et rendre les cours plus dynamiques et engageants.

Au-delà de l'équipement, l'Académie accompagne élèves et enseignants dans cette transition par des formations et un encadrement adapté, garantissant une utilisation efficace et pédagogique du numérique.

En intégrant cette approche, l'école renforce l'implication des élèves, réduit le taux de redoublement et fait du numérique un véritable levier d'apprentissage et de réussite.

### 2.4. Animation des études

L'étude est encadrée par un enseignant, un éducateur, garantissant un cadre structuré et propice au travail ou à la détente des élèves.

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, l'étude peut se dérouler en plein air, dans la cour. Un espace de détente active est alors aménagé, avec du matériel sportif et ludique mis à disposition des élèves, favorisant ainsi le bien-être et la convivialité.

Si la météo est moins clémente ou pour un moment plus calme, l'étude se tient dans le local 31B. Cet espace offre :

- ✓ Une bibliothèque comprenant des livres, bandes dessinées, mangas, revues, dictionnaires et atlas, permettant aux élèves de s'enrichir et de développer leur curiosité.
- ✓ Une ludothèque, proposant des jeux de société et activités éducatives, encourageant la réflexion, l'échange et la coopération.

Que ce soit en extérieur ou en intérieur, l'étude reste un espace surveillé, assurant aux élèves un cadre serein et adapté à leurs besoins, entre concentration et détente.

## 2.5 Le Projet « Grand Frère »

Le projet « Grand Frère » repose sur la médiation scolaire par les pairs, permettant aux élèves d'apprendre à gérer eux-mêmes les conflits et à instaurer un climat scolaire plus serein. Cette approche favorise la communication non violente et la responsabilisation, sous l'accompagnement de l'équipe éducative.

Le projet se divise en deux volets :

- ✓ Préventif : Sensibilisation des élèves à la gestion des tensions par des cercles de parole, ateliers et animations sur la résolution des conflits et l'écoute active.
- ✓ Restauratif : Mise en place d'entretiens de médiation, de solutions alternatives au renvoi et d'une collaboration avec les parents pour favoriser un dialogue constructif.

En aidant les élèves à prendre du recul et à résoudre leurs différends de manière autonome, l'Académie Provinciale des Métiers renforce la cohésion scolaire et la responsabilisation, garantissant un environnement éducatif plus apaisé et inclusif.

## 2.6. « Écoutons nos voix »

Sur le site de Mons, le projet « Écoutons nos voix » vise à améliorer le bien-être des élèves et à réduire les situations de harcèlement et de décrochage scolaire. Il repose sur deux axes principaux : la prévention, via des actions de sensibilisation, et l'intervention, en structurant des procédures adaptées.

Ce projet mobilise tous les acteurs de l'école : direction, enseignants, éducateurs, élèves, parents et partenaires externes (Centre PMS, Amarrages +...). L'objectif est de rendre l'école autonome dans la gestion du harcèlement en mettant en place des référents spécialisés, des formations et des espaces de parole pour favoriser un climat d'écoute et de confiance.

Les actions concrètes incluent la création de cellules de prévention, la sensibilisation des élèves et des professionnels, ainsi que l'implication des familles et des partenaires dans la lutte contre le harcèlement. Ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités du Conseil de Prévention et contribue à un environnement scolaire plus sécurisant et inclusif, favorisant la réussite et l'épanouissement des élèves.

## 2.7. La Cellule « Amarrages+ »

L'Académie Provinciale des Métiers, avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), met en place la cellule « Amarrages+ », un dispositif visant à prévenir le décrochage scolaire et à accompagner les élèves en difficulté.

Grâce à un suivi individualisé, cette cellule aide les jeunes en situation de vulnérabilité scolaire, sociale ou personnelle, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins. Les actions mises en place incluent des entretiens individualisés, de la médiation scolaire et familiale, un encadrement éducatif renforcé et des ateliers de prévention.

L'Académie travaille en synergie avec les enseignants, les familles et les partenaires extérieurs (Centre PMS, services sociaux) pour garantir un accompagnement efficace.

Grâce au soutien du FSE, ce dispositif renforce l'enseignement inclusif et bienveillant, en offrant aux élèves en difficulté une seconde chance et un cadre structurant pour les aider à réussir leur parcours scolaire.

## 2.8. Citoyenneté, Engagement et Valeurs Démocratiques

À l'Académie Provinciale des Métiers, l'élection des délégués de classe est organisée chaque année afin de répondre aux obligations du Code de

l'enseignement. Ce processus permet aux élèves de choisir leurs représentants au sein de l'établissement et est encadré par la direction et les éducateurs.

Avant le vote, les titulaires de classe présentent la charte des délégués, détaillant leurs missions, droits et devoirs, afin que chaque candidat comprenne les responsabilités liées à cette fonction. Les élèves intéressés doivent déposer leur acte de candidature auprès de leur éducateur avant une date fixée, ce qui les encourage à s'impliquer activement dans la démarche.

Le scrutin se déroule à bulletin secret, selon un calendrier défini, en présence d'un membre de l'équipe éducative. Cette élection constitue également une opportunité pédagogique pour sensibiliser les élèves à la citoyenneté et aux principes démocratiques.

Une fois élus, les délégués et co-délégués deviennent des interlocuteurs privilégiés entre les élèves, les enseignants et la direction. Ils se réunissent plusieurs fois sur l'année, relaient les préoccupations de leurs camarades et contribuent à la vie scolaire et associative de l'établissement. Ce dispositif permet ainsi de renforcer l'implication des élèves et de les initier aux valeurs de responsabilité et de concertation au sein de l'école.

Une élection a lieu au sein des délégués de classe lors de leurs réunions en plénière pour élire les représentants des élèves au conseil de participation de l'école lorsqu'il a lieu de les renouveler.

L'Académie Provinciale des Métiers encourage ses élèves à partir de la 4e secondaire à s'investir activement dans des projets citoyens concrets en participant à l'Assemblée des Jeunes de la Province de Hainaut. Ce dispositif offre une expérience démocratique réelle, où les jeunes peuvent proposer, analyser et soutenir des initiatives visant à améliorer leur cadre de vie scolaire et promouvoir le développement durable.

Grâce à l'implication de ses élèves, l'Académie a déjà remporté trois projets, permettant la création d'une salle de musculation, d'un espace de street workout et d'un salon de coiffure socio-esthétique. Ces réalisations concrètes témoignent de l'impact direct de l'engagement des jeunes dans l'Assemblée.

Chaque année, les membres de l'Assemblée sélectionnent des projets parmi les propositions soumises et assurent leur suivi, du montage du dossier à leur mise

en œuvre. Cette participation permet aux élèves de développer leur esprit critique, leur sens des responsabilités et leurs compétences en gestion de projet.

En intégrant ce dispositif, l'Académie Provinciale des Métiers encourage ses élèves à devenir des acteurs du changement, en les impliquant dans des initiatives concrètes qui bénéficient à toute la communauté scolaire.

## 2.9. Ouverture, Interdisciplinarité et Enrichissement Pédagogique

L'Académie Provinciale des Métiers s'inscrit dans le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) en offrant à ses élèves une approche pratique des arts. En partenariat avec les Cours des Métiers d'Art du Hainaut (CMAH), l'école propose des initiations à différentes techniques artistiques, adaptées aux niveaux des élèves et évoluant selon les années. L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir et expérimenter concrètement la création artistique, enrichissant ainsi leur sensibilité et leur ouverture culturelle. Ce projet, encore en développement, ambitionne de renforcer l'accès à l'art par la pratique, tout en restant à l'écoute des possibilités offertes par ses partenaires.

L'école cherche également à ouvrir ses élèves au monde extérieur à travers des activités pédagogiques variées, des sorties éducatives et l'organisation de voyages scolaires adaptés aux réalités de l'établissement. Ces expériences, bien que limitées par les contraintes du contexte, visent à élargir leur horizon et à leur offrir un regard nouveau sur leur environnement.

Dans cette dynamique, l'Académie fait appel à des intervenants extérieurs, notamment des partenaires dans le domaine des métiers de la sécurité, favorisant ainsi la rencontre avec des professionnels, des gens de terrain ou des experts, afin d'enrichir les enseignements et de stimuler la curiosité des élèves. Malgré les défis, chaque opportunité est saisie pour offrir aux jeunes des expériences formatrices, leur permettant de développer leur culture générale, leur esprit critique et leur ouverture sur le monde.

## **2.10 La Journée des Talents**

Chaque année, l'Académie Provinciale des Métiers organise la Journée des Talents, un événement incontournable qui permet aux élèves de mettre en avant leurs compétences, leurs passions et leur savoir-faire professionnel. Cette journée festive et interactive vise à valoriser les talents sous toutes leurs formes, qu'ils soient artistiques, techniques, sportifs ou professionnels.

Au cœur de cette journée, des ateliers participatifs offrent à chacun la possibilité de partager ses connaissances et d'expérimenter de nouvelles disciplines. Les élèves peuvent ainsi présenter les compétences acquises dans leur formation - coiffure, vente, informatique, gestion, sécurité, etc. - et initier leurs camarades à leurs pratiques professionnelles. En parallèle, d'autres talents s'expriment à travers des démonstrations artistiques, des performances sportives ou encore des projets créatifs et innovants.

Cet événement est aussi un moment privilégié pour renforcer la cohésion scolaire, encourager la confiance en soi et mettre en avant les richesses et la diversité des savoir-faire au sein de l'école. En valorisant aussi bien les compétences académiques que les talents pratiques et personnels, la Journée des Talents souligne que chaque élève a un potentiel unique à faire découvrir et à partager.

## **2.11 Les Journées Alternatives**

Les Journées Alternatives (JA) sont des journées spéciales au sein de l'Académie Provinciale des Métiers, où les enseignants sont invités à organiser des activités pédagogiques différentes de leur routine habituelle. Elles ont pour vocation de proposer des activités culturelles, de cohésion, de renforcement de la confiance en soi et de développement des compétences sociales et relationnelles.

Ces journées permettent d'aborder les matières sous un angle nouveau, en mettant l'accent sur l'interaction, la créativité et l'apprentissage collaboratif. Les enseignants peuvent y intégrer leur discipline en adoptant des méthodes non traditionnelles, favorisant un engagement plus actif des élèves.

Grâce à cette approche, les Journées Alternatives offrent un cadre propice à l'épanouissement scolaire, tout en valorisant des méthodes d'enseignement innovantes, contribuant ainsi à une école plus dynamique et inclusive.

## 2.12. Erasmus+

L'Académie Provinciale des Métiers s'inscrit dans une dynamique d'ouverture internationale grâce au programme Erasmus+, qui permet à ses élèves de vivre une expérience enrichissante à l'étranger, tant sur le plan scolaire que personnel.

Les séjours Erasmus+ offrent l'opportunité de découvrir d'autres cultures, de développer des compétences linguistiques et professionnelles, et de vivre une immersion dans un cadre de formation différent. Ils constituent également un levier de développement de l'autonomie, du sens des responsabilités, du respect des engagements, et de la capacité à s'adapter à des contextes nouveaux.

Participer à une mobilité européenne représente un moment fort dans le parcours de formation. L'Académie Provinciale des Métiers valorise ces expériences en tant que prolongement naturel de son projet pédagogique, fondé sur la confiance, l'ouverture d'esprit et l'apprentissage du vivre-ensemble.

L'élève qui s'engage dans un tel projet est invité à porter ces valeurs avec exemplarité, que ce soit dans la famille d'accueil, en entreprise, ou dans ses interactions avec les partenaires locaux et l'équipe encadrante. Le bon déroulement de ces mobilités repose sur l'adhésion volontaire et consciente à l'esprit du projet d'école.

## 2.13. Agir sans attendre : une approche individualisée pour prévenir l'échec scolaire

À l'Académie Provinciale des Métiers, nous faisons le choix d'une pédagogie proactive et bienveillante qui place l'élève au centre de ses apprentissages. Nous avons opté résolument pour une remédiation immédiate, intégrée aux temps d'apprentissage, et n'organisons pas de remédiation différée. Ce positionnement clair découle d'une volonté d'efficacité : en intervenant dès l'apparition des premières difficultés, nous évitons l'ancrage des erreurs, soutenons l'effort et

favorisons une progression continue. Cette approche, réactive et ciblée, permet de maintenir l'élève dans une dynamique positive, en consolidant ses acquis au moment le plus pertinent. Lorsque les besoins le justifient, cette remédiation peut être formalisée au sein d'un Plan Individuel d'Apprentissage (PIA), élaboré par le titulaire en concertation avec le conseil de classe et, le cas échéant, les partenaires éducatifs. Le PIA devient alors un outil structurant, fixant des objectifs précis et assurant un suivi rigoureux. L'articulation entre remédiation immédiate et accompagnement individualisé témoigne de notre engagement collectif en faveur de la réussite de tous, dans une perspective d'équité et de prévention du décrochage scolaire.

Ce dispositif de remédiation immédiate et d'accompagnement individualisé s'appuie également sur l'implication essentielle des titulaires de classe, dont le rôle dépasse largement la seule gestion administrative. En contact direct avec les élèves et les équipes, ils assurent un suivi rigoureux et bienveillant de chaque jeune, détectent les difficultés dès leur apparition et participent activement à la mise en place des Plans Individuels d'Apprentissage (PIA). Ils veillent à la bonne tenue des journaux de classe, rappellent le cadre fixé par le Règlement d'Ordre Intérieur lorsque cela s'impose, accompagnent les élèves dans la construction de leurs parcours et jouent un rôle de relais entre les familles, l'équipe éducative, la direction et, le cas échéant, les services extérieurs comme le CPMS. Grâce à une fiche individuelle de rapport de conseil de classe qu'il complète pour chacun de ses élèves préalablement à chaque conseil de classe, le titulaire de classe assure le suivi individualisé de chaque élève.

Aux côtés des titulaires de classe, les titulaires PEQ jouent un rôle complémentaire et tout aussi fondamental dans l'encadrement des élèves, en assurant la gestion rigoureuse des documents d'épreuves, le suivi du classeur d'apprentissage et la transmission des informations utiles à la cheffe d'atelier dans le cadre du travail en équipes. Leur implication contribue à garantir la cohérence des apprentissages en lien avec les référentiels de qualification et à renforcer l'articulation entre les cours techniques, les pratiques professionnelles et l'évaluation.

Par leur regard attentif, leur rigueur et leur engagement quotidien, les titulaires - de classe comme PEQ - contribuent pleinement à la réussite des élèves et à l'instauration d'un climat scolaire structurant et porteur de sens.

## **2.14. Les sections relevant du domaine de la sécurité**

L'Académie Provinciale des Métiers organise, au sein de son offre qualifiante, des sections dédiées aux métiers de la sécurité. Une partie de celles-ci s'adresse plus spécifiquement aux élèves de la 4e à la 6e TQ préparant aux fonctions de sapeur-pompier, agent pénitentiaire, membre des forces armées, policier ou encore agent de gardiennage.

Ces secteurs sont régis par une réglementation spécifique, propre à chaque corps de métier. Ils imposent un haut niveau d'exigence en matière de rigueur, de discipline, d'engagement personnel et de respect des consignes. L'élève qui choisit cette orientation s'engage à suivre l'ensemble des formations avec sérieux et à adopter une posture professionnelle conforme aux attentes du domaine de la sécurité.

Certaines attestations délivrées en cours de formation sont conditionnées par la réussite d'épreuves spécifiques. Celles-ci sont organisées par des formateurs agréés, issus directement des différents services partenaires (pompiers, forces de l'ordre, services pénitentiaires, etc.), selon des modalités et critères propres à chaque profession. Ces collaborations permettent à nos élèves de bénéficier d'un accompagnement réaliste et structurant, en cohérence avec les exigences actuelles du terrain.

## Annexes

### 1. Complément au Règlement Général des Etudes de l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Province de Hainaut

#### 1.1 Bulletin et conditions de réussite

*En complément du point 4 « Bulletin et conditions de réussite » du Règlement général des études*

L'année scolaire comprend trois moments d'évaluation continue et un examen. La session d'examen a lieu en juin. L'affichage des résultats de fin d'année se fait sur la plateforme numérique de l'établissement.

L'évaluation des cours de la formation commune donne lieu à des notes chiffrées qu'il s'agisse d'une section en alternance ou au plein exercice. 100 points sont attribués à chacune de ces 4 évaluations.

50 de ces points concernent les compétences/UAA et 50 les savoir- faire et les savoirs.

Pour les stages du plein exercice, les évaluations sont TB, B, S, F ou I avec un commentaire. Ceux de l'alternance sont acquis (A) ou non-acquis (NA) avec commentaire.

Les évaluations des stages en alternance sont indiquées dans le bulletin sous forme d'acquis (A) non-acquis (NA).

Pour les UQ (Unité de qualification) du PEQ (Parcours de l'enseignement qualifiant), les mentions sont acquis (A) ou non-acquis (NA) avec commentaire. L'épreuve, la remédiation et la délibération des UQ sont consécutives.

L'évaluation des stages en entreprise des sections en alternance respecte les prescrits du plan de formation.

Les modalités d'évaluation du stage en alternance suivant celles du plan de formation sont articulées sur 3 niveaux qui déterminent le montant de la rémunération de l'élève.

**Voici la liste des cours dont l'évaluation est certificative ou sommative en article 45 D2 et D3**

Formation socio-économique, formation littéraire et humaine+ UQ (PEQ)

Voici la liste des cours dont l'évaluation est certificative ou sommative en 3<sup>e</sup> année

- 3P coiffure

Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, technologie et sciences appliquées.

Ce dernier cours ne donne pas lieu à un examen si la section est suivie en alternance.

- 3p travaux de bureau

Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, complément de français, secrétariat-bureautique, cours commerciaux

- 3p vente

Français, formation scientifique, mathématique, langues modernes, vente, cours commerciaux et complément de français. Ces deux derniers cours ne donnent pas lieu à un examen en alternance.

- 3tq gestion

Français, mathématique, langue moderne 1, formation scientifique, langue moderne 2, sciences économiques, technologie et traitement de l'information, secrétariat-bureautique, informatique de gestion

**Voici la liste des cours dont l'évaluation est certificative ou sommative en 4<sup>e</sup> année**

Toutes les 4<sup>e</sup> TQ. et les 4<sup>e</sup> P.

Français, formation scientifique, mathématique, langue moderne 1

UQ (Unité de qualification) via le PEQ

### 3e degré

Pour l'ensemble des classes du 3ème degré, les cours de l'option sont évalués selon les schémas de passation du PEQ détaillés dans le règlement des études.

- Pour les 5TQ et 6 TQ et les 5et 6 P

Français, formation scientifique, mathématique, langue moderne 1, éducation économique et sociale ou socio économie si ces cours figurent à la grille horaire + UQ (PEQ)

- Pour les 7TQ TAPS

Français, communication, psychologie appliquée, technologie du métier agent de gardiennage, technologie du métier gardien de la paix.

UQ (Unité de qualification) via le PEQ

- Pour les 7P (toutes les classes)

Français, formation scientifique, mathématique, éducation économique et sociale, sciences économiques

(Pour ces 3 derniers cours, s'ils figurent à la grille horaire)

UQ (Unité de qualification) via le PEQ

L'évaluation est continue dans tous les autres cours.

Pour les cours ne faisant pas l'objet d'un examen, le conseil de classe peut imposer un examen en juin, à l'issue de la 3ème période :

- soit pour un cours dont le pourcentage total des notes du bulletin est inférieur à 50%
- soit pour un cours pour lequel une cote n'a pas pu être attribuée au minimum à une période du bulletin
- soit pour toute Unité d'Acquis d'Apprentissage de la formation commune pour laquelle la cote est inférieure à 50%.

Pour les cours faisant l'objet d'un examen, la direction peut décider d'en dispenser les élèves dont l'ensemble des Unités d'Acquis d'Apprentissage ont été validées.

Une dispense partielle peut être octroyée par la direction, en accord avec les enseignants concernés. Dans ce dernier cas, un document détaillant les matières faisant l'objet d'examen sera remis à l'élève par l'enseignant. L'élève sera informé par écrit par l'enseignant au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Des examens ou parties d'examen peuvent être organisés en dehors de la session.

## 1.2. Examens de seconde session

*En complément du point 4.2. « Examens de seconde session » du Règlement général des études*

Une seconde session peut être organisée dans chaque branche de la formation commune pour laquelle les UAA n'ont pas été validées et/ou la moyenne est inférieure à 50%. C'est Le conseil de classe qui estime si l'élève aura la possibilité de combler ses lacunes et si la session est organisable. »

L'examen de juin peut lui aussi générer des dispenses supplémentaires pour l'épreuve de seconde session en cas d'ajournement.

Les examens de seconde session peuvent être organisés pour toutes les classes de l'établissement tant en plein exercice qu'en alternance.